

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE**  
**COMMUNE DE PETOSSE**

L'an deux mil vingt-deux, le 17 mars, le Conseil Municipal de **PETOSSE** a été convoqué par M. Yves-Marie BOUCHER, Maire, pour le 23 mars 2022.

**ORDRE DU JOUR :**

- Budget Principal - Vote du Budget 2022
- Travaux de voirie – Validation devis
- Demande de subvention « Amende de Police »
- Demande de subvention auprès du Département
- Demande de ligne de trésorerie
- Questions diverses

**SÉANCE DU 23 MARS 2022**

**Nombre de conseillers**

**En exercice :** 15  
**Présents :** 11

Le 23 mars 2022 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

**Présents :**

BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BELKADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, GAUTIER-PINEAU Laurence, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, TOUCHARD Anne-Laure

**Absents excusés :**

BASTIEN Patrick, POTHIER Marie-Corinne,

**Absents excusés avec pouvoir :**

BOBINEAU Stéphanie à PELLETIER Louissette,  
RENAUDIN Magalie à GAUTIER-PINEAU Laurence,

**Secrétaire de séance :** BARBIER Florian

**Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- ✓ Désignation d'un membre du Conseil Municipal dans le cadre de l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme

**N° 2022MARS-19 – DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L422-7 DU CODE DE L'URBANISME**

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Vu la Déclaration Préalable n° 08517422F0004 déposée le 1<sup>er</sup> Février 2022 pour son propre compte, pour des travaux de ravalement de la façade nord avec modification des percements, sur la parcelle section AB 417,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 422-7 qui dispose que, si le Maire est intéressé à un projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Sous la présidence du 4ème adjoint, Monsieur Florian BEL KADI,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- ✓ **DÉSIGNE** M. Jorge FONSECA, Conseiller Municipal, pour signer la décision d'urbanisme pour laquelle le Maire est intéressé au projet ainsi que tous les documents liés à la bonne exécution de ces décisions.

### N° 2022MARS-20 – BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET 2022

Monsieur le Maire donne lecture du projet du budget Principal pour l'année 2022.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget Principal tel que proposé :

DÉPENSES			RECETTES		
<b>FONCTIONNEMENT</b>			<b>FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>Prévision</b>			<b>Prévision</b>
002	Report déficit de Fonct. 2021	-	002	Report excédent de Fonct. 2021	19 919,13
Chap 11	Charges Générales	106 040,00	Chap 70	Produits de services	8 685,00
Chap 12	Charges du Personnel	135 699,96	Chap 73	Impots et taxes	246 136,00
Chap 14	Atténuations de produits	1 500,00	Chap 13	Atténuations de charges	200,00
Chap 022	Dépenses imprévues	1 000,00	Chap 74	Dotations / Subv	133 517,00
<b>Chap 042</b>	<b>Op ordre (Amort/Cessions)</b>	<b>19 074,00</b>	<b>Chap 042</b>	<b>Op Ordre (Quote part subv)</b>	<b>-</b>
Chap 65	Autres charges de gestion	42 410,00	Chap 75	Autres pdts gestion	5 550,00
Chap 66	Charges financières	8 886,00	Chap 76	Pdts financiers	1,06
Chap 67	Charges Except	1 000,00	Chap 77	Pdts exceptionnels	1 000,00
023	Vrt à la section d'inv	99 398,23			
<b>Total</b>		<b>415 008,19</b>	<b>Total</b>		<b>415 008,19</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			<b>INVESTISSEMENT</b>		
		<b>Prévision</b>			<b>Prévision</b>
001	Report déficit de Inv. 2021		001	Report excédent de Inv. 2021	77 684,13
Chap 16	Amort Emprunt	61 152,16	021	Vrt de la section de fonct	99 398,23
<b>OP 16</b>	<b>MATERIELS</b>	<b>11 200,00</b>	Chap 10	Dotations, fds divers (FCTVA, TAM ...)	65 900,00
2051	Concession, droits similaires (Site internet)	4 200,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	135 000,00
2158	Autres install., materiel et outillage techniques	3 500,00	024	Pdts de cessions	40 000,00
2183	Matériel de bureau et info	3 500,00	Chap 13	Subv inv. MATERIEL	8 565,00
<b>OP 12</b>	<b>TRAVAUX DE VOIRIE</b>	<b>327 424,32</b>	Chap.13	Subv inv. VOIRIE	52 554,50
2031	Frais d'études (Amngt Voirie)	10 734,89	Chap.13	Subv inv. BATIMENTS	420 849,16
204	Travaux SyDEV	50 644,00	<b>Chap 040</b>	<b>Op Ordre (Amort/Cessions)</b>	<b>19 074,00</b>
2151	Voirie (Réfection de route)	266 045,43			
<b>OP 20</b>	<b>BATIMENTS DIVERS</b>	<b>481 234,67</b>			
2031	Frais d'études (Ecole : Trvx et Amngt)	28 264,99			
2313	Aménagement Installation générale (Ecole)	452 969,68			
Chap 21	Immo Corporelles	35 000,00			
Chap 23	Immo en cours (Eglise)	3 013,87			
<b>Chap 040</b>	<b>Op Ordre (Amort Subv)</b>	<b>0,00</b>			
<b>Total</b>		<b>919 025,02</b>	<b>Total</b>		<b>919 025,02</b>

### N° 2022MARS-21 – TRAVAUX DE VOIRIE – VALIDATION DEVIS

En complément des travaux effectués par le Conseil Départemental, Monsieur le Maire présente 2 devis pour les travaux de voirie d'élargissement des trottoirs Rue du Chat Ferré :

SARL RINEAU TP : 36 995,00 € HT pour 260 ML  
 EIFFAGE SUD OUEST : 37 235,75 € HT pour 277 ML

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **DÉCIDE** de valider le devis de l'entreprise EIFFAGE SUD OUEST pour un montant de 37 235,75 € HT
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

## N° 2022MARS-22 - DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDE DE POLICE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie d'élargissement des trottoirs Rue du Chat Ferré peuvent être subventionnés avec les « Amende de police ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- **DÉPOSER** un dossier de demande de subvention auprès du Département,
- **A EFFECTUER** les démarches nécessaires correspondantes.

## N° 2022MARS-23 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de l'école, une subvention dédiée à la rénovation des bâtiments scolaires et annexes peut être octroyée par le Conseil Départemental pour l'année 2022.

Considérant que les travaux dans le bâtiment de la garderie/bibliothèque peuvent entrer dans ces critères, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter ce projet au Conseil Départemental.

Le Maire rappelle qu'un devis estimatif a été établi à hauteur de 90 700 € HT.

Le Maire précise que ce projet peut être subventionné à hauteur de 20 % du montant HT, avec une possibilité de majoration pour les petites communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- **SOLLICITER** l'attribution de la subvention auprès du Conseil Départemental pour le projet cité ci-dessus,
- **A SIGNER** tout document s'y afférant.

## N° 2022MARS-24 - DEMANDE DE LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de rénovation de l'école et de voirie, et dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA, il est nécessaire de mettre en place une ligne de trésorerie pour faire face à des besoins ponctuels.

Après consultation, le Maire propose, au Conseil Municipal, l'offre du Crédit Agricole Atlantique Vendée dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Montant : 150 000 €

Durée maximum : 12 mois

Commission d'engagement : 0.15 %

Taux EURIBOR 1 mois moyenné + marge : 0.55 %

Si EURIBOR 1 mois est inférieur à 0 (zéro), il sera réputé égal à 0

Les intérêts seront facturés en fin de trimestre civil suivant l'utilisation.

Commission de non utilisation : NÉANT

Frais de dossier : 0 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de contracter, auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée, une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 €, pour une durée de 12 mois à compter de la date de signature,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire au règlement des intérêts.

## DIVERS

Cantine : Le prestataire de restauration scolaire, CONVIVIO, a fait parvenir une proposition d'avenant à la convention de restauration du 01/09/2021, pour une augmentation des tarifs de + 6,50 %, bien que les tarifs soient fixés jusqu'au 31 Août 2023.

Conscients de la situation d'inflation actuelle, le Conseil Municipal décide de proposer une augmentation de 3%. Un courrier sera envoyé dans ce sens.

Election : Mise en place du planning du bureau de vote pour les élections présidentielles